

Espèces exotiques en pleine expansion

Bien peu considérés durant longtemps, les oiseaux exotiques font maintenant figure de menace pour la biodiversité partout dans le monde. Documenter leur présence est devenu capital en tant que dépistage préalable d'une éventuelle expansion et, si nécessaire, pour la prise de mesures contre l'un ou l'autre d'entre eux.

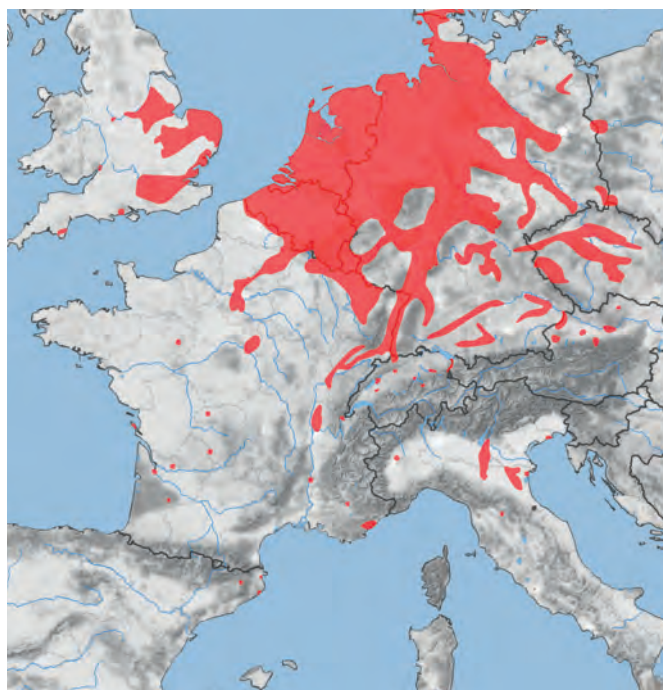
On qualifie de néozoaires, ou d'animaux exotiques, des espèces s'établissant hors de leur aire de répartition naturelle, avec l'aide directe ou indirecte des humains. Certains ont été activement introduits, notamment pour la chasse, comme c'est le cas du Faisan de Colchide en Suisse ou encore de la Bernache du Canada en Europe. D'autres oiseaux d'eau comme le Cygne tuberculé ou l'Oie cendrée ont été amenés pour « enrichir » l'avifaune d'espèces attrayantes, alors que leurs congénères sauvages sont indigènes en Europe et hivernent sur les eaux suisses de longue date. La distinction entre souches sauvages et introduites n'étant aujourd'hui plus possible, ces deux espèces ne sont pas considérées chez nous comme néozoaires et sont donc traitées en tant qu'indigènes par la Loi fédérale sur la chasse. Bien plus que des lâchers délibérés, c'est la négligence qui leur offre la liberté : les jardins zoologiques apprécient de laisser leurs hôtes voler sans entrave, acceptant le risque qu'ils s'en échappent, tandis que des détenteurs d'animaux, manquant de place pour la descendance, la laissent parfois prendre la fuite.

Oiseaux d'eau exotiques et perroquets

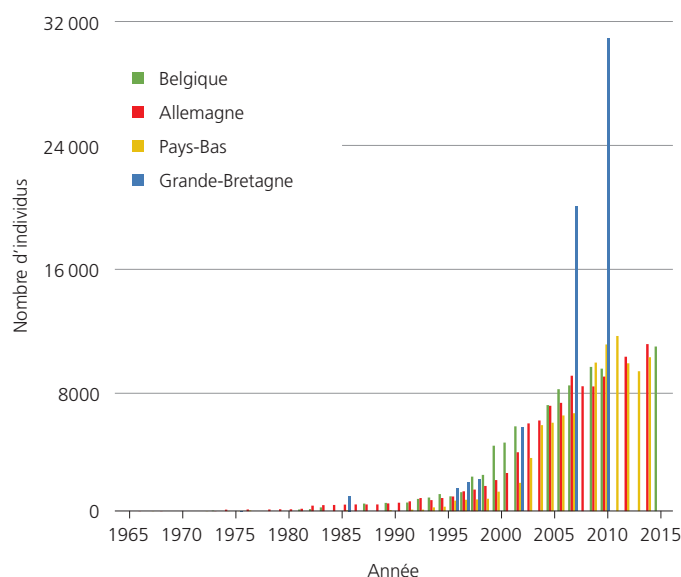
La plupart de ces échappés ne survivent guère et ne se reproduisent pas. Des plus de 150 espèces exotiques vues en Suisse depuis 1997, seules 17 y ont ainsi niché depuis, dont quatre à titre régulier. Le peu d'importance que les observateurs accordaient aux néozoaires a duré longtemps ; la Station ornithologique n'a d'ailleurs inscrit ces derniers, surtout des oiseaux d'eau, qu'en 1997 sur la liste des espèces à signaler dans tous les cas. Leurs effectifs suisses sont cependant réduits en regard d'autres pays européens^{1,5}. Si l'installation du Tadorne casarca et du Canard mandarin résulte de libérations ou d'évasions, celle de l'Ouette d'Égypte, originaire d'Afrique, relève plutôt de son expansion vers le sud à partir des Pays-Bas et de l'Allemagne. Les perroquets, en particulier la Perruche à collier qui peut occasionner d'importants dégâts aux cultures fruitières et concurrencer d'autres espèces d'oiseaux ou de chauves-souris dans la recherche de cavités^{3,8,10}, n'ont pour l'heure niché qu'à titre exceptionnel en Suisse.

Les néozoaires, une menace pour la diversité

Tous les exotiques ne sont pas pour autant sources d'inquiétudes ; c'est par exemple le cas du Canard mandarin, qui niche en Suisse depuis 1958 sans susciter le moindre conflit. En revanche, le Tadorne casarca peut concurrencer l'Effraie des clochers et d'autres espèces sur les sites de reproduction et engendrer des situations potentiellement problématiques en cas de forte augmentation de ses effectifs. La prise de conscience globale de la menace que pouvait représenter les néozoaires pour la diversité spécifique a gagné du terrain ces 20 dernières années. Lorsque l'Érismature rousse, originaire d'Amérique du Nord, s'est mise à

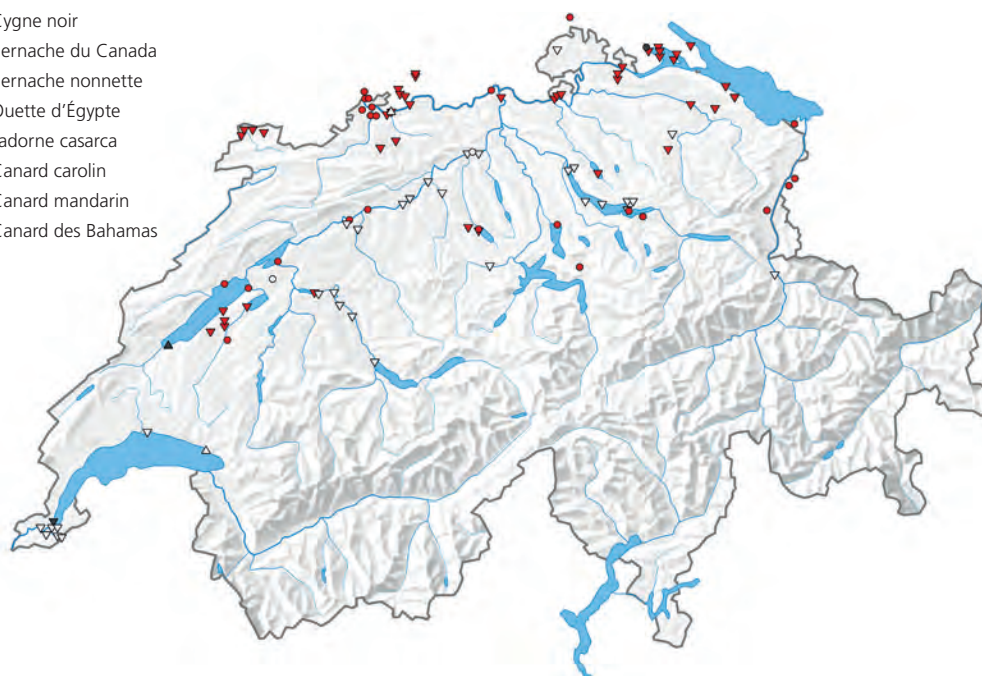


L'Ouette d'Égypte est très répandue et même fréquente par endroits, surtout dans le Benelux et le nord-ouest de l'Allemagne. Fond de carte : Natural Earth, Stamen Design & OpenStreetMap.



La Perruche à collier s'est établie dans dix pays européens et sa population est en forte augmentation, comme le montre l'évolution dans les quatre principaux pays qu'elle occupe, après l'Espagne. Source : Pàrau et al. (2016).

- Cygne noir
- ▼ Bernache du Canada
- ▲ Bernache nonnette
- Oulette d'Égypte
- ▼ Tadorne casarca
- Canard carolin
- ▽ Canard mandarin
- △ Canard des Bahamas



Genève, Bâle, Zurich, Rapperswil SG, Thoune BE : la superposition des données de reproduction d'oiseaux d'eau exotiques révèle des concentrations urbaines et à proximité des jardins zoologiques. Tadorne Casarca, Oulette d'Égypte et Canard mandarin nichent aussi en milieu rural.

nicher en Angleterre hors élevages, personne ne soupçonnait sa future expansion en France et en Espagne, ni même les pressions qu'elle exercerait sur l'Érismature à tête blanche, déjà menacée par la disparition de ses habitats, et encore moins l'hybridation de ces deux espèces, qui s'ajoute aux enjeux de protection. Un plan d'action européen a donc été mis en place pour assurer la sauvegarde de l'Érismature à tête blanche, en combattant systématiquement l'Érismature rousse, en vue, si possible, de l'éradiquer d'Europe^{4,9}. Bien que modérément concernée au vu des rares individus observés, la Suisse a adhéré à ce plan.

La prévention, principale mesure

L'exemple de l'Érismature rousse démontre combien il est difficile de prévoir les conflits susceptibles d'être provoqués par les néozoaires et de prendre les mesures adéquates en temps opportun. Les problèmes n'apparaissent en principe pas tant que la population se réduit à quelques couples et que des mesures peuvent alors être prises à moindre frais ; celles-ci sont par contre complexes, coûteuses et souvent inefficaces lorsque les effectifs augmentent.

La prévention revêt donc une importance particulière. La législation fédérale sur la chasse interdit le lâcher d'animaux exotiques, exclut la détention de l'Érismature rousse et soumet à autorisation l'importation et l'élevage d'autres espèces. Pour sa part, la législation sur la protection des animaux exige des conditions de captivité empêchant toute fuite, ce qui, pour les oiseaux, n'est en principe garanti qu'en les maintenant dans des espaces clos. La prévention peut toutefois aussi impliquer la destruction des nichées apparaissant en de nouveaux sites, ce qui peut s'avérer sensé pour des espèces potentiellement envahissantes^{2,7}. Selon la Loi sur la chasse, il est du devoir des cantons d'empêcher l'expansion des espèces animales non indigènes et de les éliminer si elles mettent en péril la biodiversité locale.

Tout porte à croire que d'autres espèces exotiques feront leur apparition en Suisse. Le dernier exemple en date nous est donné par le Paradoxornis de Webb, originaire de Chine et du Vietnam et déjà établi en Italie limitrophe^{HBW,6}, dont on a supposé la reproduction au Tessin en 2017.

Verena Keller



La retenue de Klingnau AG est devenue un havre pour le Tadorne casarca et d'autres néozoaires.

¹ Bauer et al. (2016b); ² Bundesamt für Umwelt (2016)/Office fédéral de l'environnement (2016)/Ufficio federale dell'ambiente (2016); ³ Hernández-Brito et al. (2014); ⁴ Hughes et al. (2006); ⁵ Kestenholtz et al. (2005); ⁶ Luoni et al. (2009); ⁷ Nentwig et al. (2016); ⁸ Pärâu et al. (2016); ⁹ Robertson et al. (2015); ¹⁰ Strubbe & Matthysen (2009)